

## INDICATEUR

**Taux d'avancement du Plan directeur des chemins pour piétons depuis 2010 (en %)**



La place des Grottes réaménagée

## OBJECTIF

2020 : réaliser la totalité du Plan directeur des chemins pour piétons (100%)

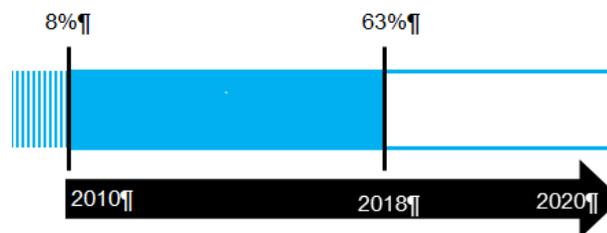
## RESULTAT 2010-2018

**63 %**  
(+26% par rapport à 2010)

## EVALUATION



Tendance : en lente progression



## QUE FAIT LA VILLE ?

Elle a adopté en 2001 une politique en faveur de la marche à pied (plan directeur des chemins pour piétons).

Conformément à ses objectifs et aux demandes des associations d'habitants, elle établit sur son territoire des projets d'aménagements de rues, de places, de chemins, de passerelles et exécute les travaux, une fois l'autorisation de construire délivrée par le Canton.

La Ville de Genève a adopté en 2004 le premier plan directeur des chemins pour piétons (PDGP) de Suisse. Ce plan développe une politique générale en 5 volets pour encourager la marche.

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal, cette démarche a reçu plusieurs prix pour son caractère innovant et visionnaire. Ce plan encourage la marche à travers la mise en place d'un réseau d'axes structurants (promenades), le réaménagement des places, la création de traversées, le développement de chemins sur domaine privé, la modération de circulation et l'adaptation du réseau à « tous les publics ». Il comporte 299 mesures.

**Le plan directeur communal fixe comme priorité le renforcement des réseaux de mobilité douce et la mise en œuvre du plan directeur des chemins pour piétons dans sa globalité.**

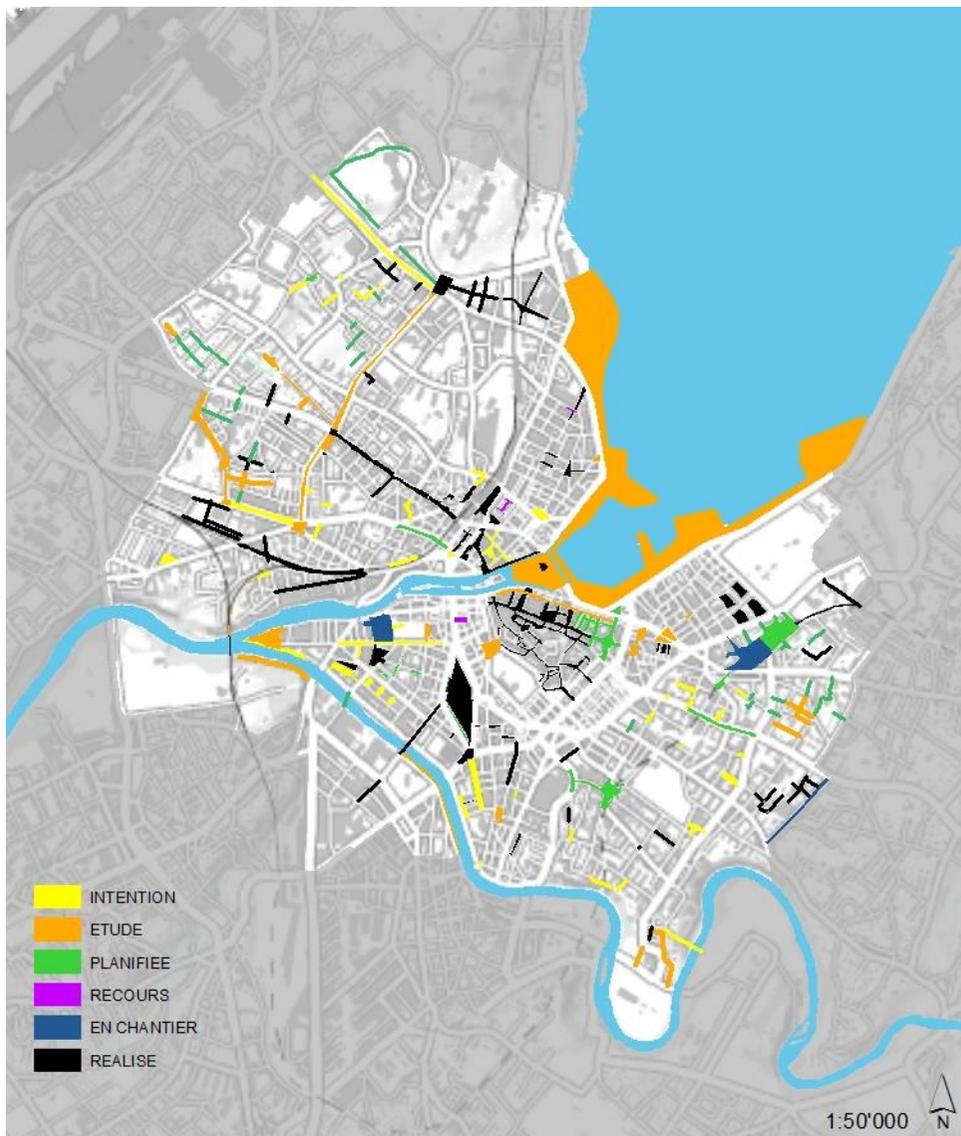
En 2010, 41% du plan directeur des chemins pour piétons était réalisé. De nouvelles mesures ont été ajoutées à la planification (notamment la Voie verte d'agglomération). Au minimum, en 2020, la Ville souhaite avoir réalisé 75% du programme global de mesures.

En 2018, l'objectif est partiellement atteint. Le plan est réalisé à 63% (l'objectif à atteindre en 2018 était au minimum de 72%).

Le taux d'avancement a progressé de 24% depuis 2010.

En 2018, le réaménagement de la Plaine de Plainpalais a pris fin, la place des Grottes et l'avenue Sainte-Clothilde ont été réaménagées.

## AVANCEMENT DES MESURES DU PDCP



Globalement, de nombreux passages piétons et plusieurs espaces publics ont été aménagés ou réaménagés depuis 2004, alors que la réalisation des chemins pour piétons sur domaine privé nécessite plus de temps et s'inscrivent plus progressivement dans les documents de planification.

## PERSPECTIVES

Depuis 2004, la Ville a intégré le piéton, usager le plus « fragile » de l'espace public au cœur de sa politique d'aménagement. La plupart des trottoirs ont été abaissés, un itinéraire a été balisé "cheminement sans obstacle" et intitulé "promenade du lac Léman n°148", intégré au concept de Suisse mobile. **En 2010, la part modale des modes doux en ville est de 52% (contre 29% pour les transports individuels motorisés).**

Mais à ce stade, il semble difficile pour la Ville de Genève d'atteindre son objectif minimum de 75% de réalisation en 2020 malgré les efforts fournis et les chantiers en cours. Plus vraisemblablement, la Ville n'atteindra que partiellement son objectif (environ 65% du programme réalisé en 2020).

Si les mesures d'aménagement du domaine public avancent plutôt bien, celles qui concernent la mise en place de traversées piétonnes sur des axes primaires du réseau routier ou encore la création de cheminements en site propre sur des propriétés privées sont en suspens.

La mise en œuvre du plan directeur des chemins pour piétons devrait se poursuivre en 2019 avec notamment :

- la fin de la première étape de chantier de l'aménagement des espaces publics de la Gare des Eaux-Vives et du parc Agasse-Weber ;
- la fin du réaménagement du chemin du Velours ;
- l'adoption du Plan localisé de cheminement pédestre de l'avenue de la Forêt.

### POUR EN SAVOIR PLUS

**Date de publication** : juin 2019

**Sources** : Service d'urbanisme, Service d'aménagement urbain et de la mobilité, service du génie civil

**Contact** : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

**Email** : [monitoring@ville-ge.ch](mailto:monitoring@ville-ge.ch)

**www.ville-geneve.ch/monitoring**

**Liens** : Fiche action PL8, <http://www.ville-geneve.ch/themes/mobilite/pieton>